



Paris, le 13 juin 2019, 18h30

CORRECTION DU COMMUNIQUÉ DU 12.06.2019 : MODIFICATION DU PRIX DE RÉINVESTISSEMENT**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2019**

L'Assemblée Générale Mixte de Rubis s'est tenue mardi 11 juin 2019, à 14 h 00, aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche à Paris 8e.

Après une présentation des activités, des comptes et des principaux enjeux RSE du Groupe, la Gérance a répondu à toutes les questions posées par les actionnaires.

À l'issue des discussions, l'Assemblée Générale a adopté l'ensemble des résolutions soumises à son approbation, notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2018 ;
- le versement d'un dividende de 1,59 euro par action ordinaire et de 0,79 euro par action de préférence. Le détachement du coupon interviendra le 17 juin 2019, et l'option de paiement du dividende en actions pourra s'exercer **du 19 juin au 10 juillet 2019 inclus, pour un prix de réinvestissement de 40,06 euros**. Le paiement du dividende en espèces et en actions aura lieu le 16 juillet 2019 ;
- le renouvellement du mandat de 2 membres du Conseil de Surveillance (Mesdames C. Mazzacurati et M. H. Dessailly) et la nomination de 3 nouveaux membres (Mesdames A. Goulart-Lechevalier et C. Fiquemont ainsi que Monsieur M. O. Laurent) ;
- la fixation de l'enveloppe globale allouée aux jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices suivants (200 000 euros) ;
- la rémunération de la Gérance et celle du Président du Conseil de Surveillance versées au titre de l'exercice 2018 (avis consultatif des actionnaires) ;
- un programme de rachat d'actions (contrat de liquidité) ;
- les délégations financières soumises à un plafond global de 32 millions d'euros de nominal, dont un sous-plafond de 10 % du capital pour les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription ;
- l'attribution, sous conditions de performance et de présence, d'actions gratuites et de stock-options à certains dirigeants et hauts potentiels du Groupe (hors Gérance de Rubis SCA), dans la limite respectivement de 1,25 % et de 0,25 % du nombre de titres composant le capital au jour de l'Assemblée ;
- l'autorisation d'augmenter le capital au bénéfice des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans la limite de 700 000 euros de nominal.

À l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres, incluant une parité femmes-hommes de 45,4 % et un taux d'indépendance de 63,6 %.

Le résultat détaillé des votes pour chaque résolution sera publié sur le site internet de la Société (www.rubis.fr), à l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 2019 – Autres documents ».

Contact Presse

PUBLICIS CONSULTANTS – Aurélie GABRIELI
Tél : 01 44 82 48 33

Contact Analystes

RUBIS – Direction Juridique
Tél : 01 44 17 95 95